Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260408-D_2026_4_3-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision :
D_2026_4_3

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

Objet : Fixation des indemnités de fonction des élus

L' an deux mille vingt six, le mardi 07 avril à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 02 Avril 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Madame EVEN Martine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur GUERNALEC Christian

Pouvoirs :
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Madame DU PENHOAT Catherine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COUSIN Laurence, Monsieur RIMBERT Ugo

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian DAUTEL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24 ;
Vu la loi n°92-108 modifiée du 03 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;
Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;
Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;
Vu la délibération D_2026_3_3 du Conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à six (6) le nombre d'adjoints au Maire ;

M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire, rapporte que le statut de l'élu prévoit le versement d'indemnités de fonction aux titulaires de certains mandats, ces indemnités des élus étant fixées par le Code général des collectivités territoriales et calculées sur la base des éléments suivants :

-L'indice brut terminal de la Fonction publique,

-La strate démographique de la commune, soit entre 1 000 et 3 499 habitants pour Pont-Aven,

-Le statut juridique de la collectivité (commune, EPCI…).

Il précise que la détermination des indemnités applicables relève de la compétence du Conseil municipal qui détermine ainsi une enveloppe globale calculée selon le montant cumulé des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux.

Pour le compte de la commune de Pont-Aven pour le mandat s'engageant avec M. Le Maire et 6 adjoints, M. Jean-Marc TANGUY propose la répartition suivante de l'enveloppe d'indemnités mensuelle avec application des taux ci-dessous :

Fonction	Effectif	Taux voté	*Pour information :*	
			Montant mensuel brut par élu	*Montant mensuel brut par fonction*
Maire	1	55,70 %	*2 289,56 €*	*2 289,56 €*
Adjoints	6	15,00 %	*616,58 €*	*3 699,48 €*
Conseillers délégués	2	5,00 %	*205,53 €*	*411,06 €*

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260408-D_2026_4_3-DE

Conseillers municipaux	14	2,00 %

82,21 €	*1 150,94* €
Total mensuel	*7 551,04* €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-Fixe le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire, adjoints, conseillers délégués et conseillers municipaux, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux,

–Approuve la répartition des indemnités de fonction des élus communaux selon les taux définis ci-dessus,

–Approuve le principe de revalorisation possible du versement mensuel des indemnités de fonction d'élus précitées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires, dont la référence à l'indice terminal de la fonction publique,

–Inscrit au budget les crédits correspondants,

-Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 07/04/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 08/04/2026